



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 2  
Mercredi 16 janvier 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Suppléants: M<sup>me</sup> Christiane Monnier Szabo  
M. François Gigandet

Conseil communal

Corcelles, le 16 janvier 2019

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2018

En vertu de l'article 67 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2018 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, à compter de la présente publication.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal soit tous les mardis de 10h à 11h et tous les jeudis de 17h à 18h30.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 16 janvier 2019

Conseil communal

### Vice-Mairie 2019

Le Conseil municipal a chargé Monsieur Bernard Leuenberger de la fonction de Vice-Maire pour l'année 2019.

Court, le 16 janvier 2019

Municipalité de Court

Conseil municipal



### Crémises

#### Nouveau Centre des déchets carnés de Moutier

Le nouveau Centre des déchets carnés de Moutier est ouvert selon l'horaire suivant:

Lundi au vendredi:  
9h30 à 11h30 / 13h30 à 15h

Samedi matin:  
sur appel (079 424 85 09 J. Oppliger)

Dimanche soir:  
sur appel (076 405 02 67 P. Tobler / 079 424 85 09 J. Oppliger)

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer des dépouilles en dehors des heures d'ouvertures et nous vous demandons de ne pas déranger le personnel des abattoirs en dehors des heures d'ouverture.

Crémises, le 16 janvier 2019

Administration communale



### Belprahon

#### Plaques et vignettes cyclomoteurs 2019

Les plaques et vignettes de contrôle 2019 pour les cyclomoteurs peuvent être obtenues dès à présent au secrétariat communal. La vignette coûte CHF 40.50; la plaque et la vignette coûtent CHF 50.50.

#### Déneigement

Afin de faciliter les travaux de déneigement, les propriétaires de véhicules voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée. Les rues où stationneront des véhicules ne seront pas déneigées.

Merci pour votre collaboration.

#### Statistique de la population

Au 31.12.2018, notre commune comptait 294 habitants (-4), soit 143 femmes et 151 hommes; 15 personnes sont de nationalité étrangère. En 2018, Belprahon a enregistré 7 arrivées, 9 départs, 2 décès et aucune naissance.

#### Assemblées communales

En 2019, les assemblées communales ont été fixées aux jeudis 20 juin et 12 décembre.

Le Conseil communal



### Corcelles

Votation populaire du 10 février 2019

#### Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Jean Aebi

Secrétaire: M. Bernard Gafner

Membres: M<sup>me</sup> Charline Emery  
M<sup>me</sup> Shanna Jordi  
M. Olivier Wisard



### Court

#### Assemblées municipales 2019

Les Assemblées municipales ordinaires de l'année 2019 ont été fixées comme suit:

- Lundi 17 juin 2019, à 20h00, au centre communal
- Lundi 9 décembre 2019, à 20h00, au centre communal

Court, le 16 janvier 2019

Municipalité de Court

Conseil municipal

#### Votations cantonale et fédérale du 10 février 2019

##### Membres du bureau de vote et du bureau de dépouillement

À l'occasion des votations cantonale et fédérale du 10 février 2019, le Conseil municipal a constitué le bureau de dépouillement de la manière suivante:

Président: M. Bernard Leuenberger

Suppléant: M. Claude Bérout

Secrétaire: M<sup>me</sup> Monique Horisberger

Suppléante: M<sup>me</sup> Danielle Wyss

Membres du bureau de vote:

1. M<sup>me</sup> Sandrine Blaser
2. M<sup>me</sup> Noemi Buchser
3. M. Jonathan Geiser
4. M. Claude Frossard

Suppléants:

1. M<sup>me</sup> Valérie Burgener
2. M. Xavier Gasser

Court, le 14 janvier 2019

Municipalité de Court

Conseil municipal



### Eschert

#### Votations

Bureau de vote - 10 février 2019

En vue des prochaines votations fédérales et cantonales, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante:

Président: M. Yan Lapaire

Membres: M<sup>mes</sup> Sara Gonçalves Da Silva  
et Nicole Gsteiger

Suppléants: M<sup>me</sup> Erika Juillerat et M. Damien Habegger

Eschert, le 16 janvier 2019

Conseil communal



### Grandval

#### Ouverture du secrétariat

Jeudi 17 janvier 2019, le secrétariat sera exceptionnellement ouvert de 17h à 18h30.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le secrétariat municipal



## Moutier

Municipalité de Moutier – Service des Bâtiments

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours les postes

- d'aide-concierge à 80 % et
- d'aide-concierge remplaçant/e sur appel.

Détails des postes sur [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch) et renseignements auprès de M. Marco Fernandez, chef du Service des Bâtiments (Tél. 032 494 13 33 ou courriel: [marco.fernandez@moutier.ch](mailto:marco.fernandez@moutier.ch)) ou auprès de la Chancellerie municipale (Tél. 032 494 11 11).

Accompagnée des documents usuels, votre lettre de postulation sera adressée, par courrier postal uniquement, à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier. Délai de RÉCEPTION: vendredi 25 janvier 2019.

Conseil municipal



## Perrefitte

Communications du Conseil municipal

### Concours de prose 2019

Cette année encore le Prix International Jeunes Auteurs (PIJA) invite les 15-20 ans à faire couler l'encre et laisser libre cours à leur imagination. Les bulletins d'inscription sont à votre disposition au bureau municipal. L'inscription peut également se faire en ligne via le site [www.pija.ch](http://www.pija.ch). Bonne chance à tous les participant(e)s!

### Bibliobus

En 2019, le bibliobus sera de passage à Perrefitte (le jeudi de 18h30 à 20h) sur la place de parc du restaurant de l'Etoile aux dates suivantes: 24 janvier; 21 février; 21 mars; 18 avril; 23 mai; 24 juin (lundi!); 22 août; 19 septembre; 17 octobre; 14 novembre et 12 décembre. Nous vous rappelons que l'abonnement des enfants de la localité est payé par la Municipalité.

### Assemblées municipales 2019

Les dates des assemblées municipales pour l'année 2019 ont été fixées comme suit: jeudi 13 juin et jeudi 12 décembre à 20h à la salle communale.

### Service hivernal

Pour faciliter les travaux de déneigement et également prévenir les accidents, les propriétaires de véhicules qui disposent de places de stationnement sur un terrain privé ou de garages voudront bien éviter de laisser leurs véhicules sur la chaussée. Ceux qui n'ont pas d'autre solution ne stationneront pas à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les routes étroites, dans les impasses et aux endroits sans visibilité. Les propriétaires sont également priés de ne pas déposer la neige qu'ils dégagent de leur propriété sur la route.

Les amas de neige qui glissent des toits et les blocs de glace qui se détachent des gouttières sont un véritable danger en hiver. Nous vous rappelons que l'élimination de la neige et de la glace est de la responsabilité de chaque propriétaire et sa responsabilité est engagée si quelqu'un subit un dommage.

Les éventuels dégâts occasionnés par le service de déneigement sont à annoncer sans délai au secrétariat municipal avec description, date de l'incident et idéalement accompagnés d'une photo.

Le Conseil municipal

Perrefitte, le 16 janvier 2019

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Commune bourgeoise Perrefitte

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise.

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2018 est déposé publiquement durant 20 jours dès la présente publication chez le secrétaire de Bourgeoisie. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de Bourgeoisie.

Conseil de Bourgeoisie

Gérard Mérillat, secrétaire



## Petit-Val

### Assemblée extraordinaire de paroisse, le dimanche 3 février 2019, à l'issue du culte, à la salle de paroisse.

ORDRE DU JOUR

1. Salutations
2. Nomination d'un organe de vérification des comptes.
3. Divers et imprévu.

2716 Sornetan, le 21 décembre 2018

Conseil de paroisse

### Assemblée extraordinaire de l'Arrondissement du cimetière, le dimanche 3 février 2019, à l'issue du culte, à la salle de paroisse.

ORDRE DU JOUR

1. Salutations
2. Nomination d'un organe de vérification des comptes.
3. Divers et imprévu.

2716 Sornetan, le 21 décembre 2018

Conseil de paroisse



## Reconvilier

### Avis de construction

Requérant: Bati Tutti Sàrl, M. Angelo Inzitari, H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes

Auteur du projet: Bureau d'architecture Alexandre Glück, H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes

Emplacement: Parcelle N° 1637, Rue des Nouettes 5 et 5a

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert et garage annexe et pose de trois panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: Art. 24 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 15 février 2019 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 16 janvier 2019

Le secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérante: RU-Calor SA, Route de Tavannes 7, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Allotherm AG, Moosweg 11, 3645 Gwatt.

Emplacement: parcelle N° 2261, au lieu-dit: « Route de Tavannes 7 », commune de Reconvilier.

Projet: agrandissement du bâtiment existant par l'ajout d'un étage supplémentaire servant de local technique du chauffage à distance, installation d'une nouvelle chaudière à copeaux de bois, remplacement d'une chaudière à mazout et rallongement des canaux de fumée.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: AIII.

Dérogations: art. 17 et 25 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 février 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 janvier 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Roches

### Procès-verbal assemblée communale

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2018 sera déposé publiquement au secrétariat, durant les heures d'ouverture, du 16 janvier 2019 au 14 février 2019.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Roches, le 29 décembre 2018

Secrétariat communal



## Saicourt

Informations communales

### Permis de construire délivrés

Deux permis de construire ont malencontreusement été oubliés dans la liste publiée la semaine passée, il s'agit de:

- Paroz Cédric: aménagement d'une place de stationnement, parcelle N° 89 au lieu-dit Route de la Scierie 38 à Saicourt
- Babey Denis: modification de la hauteur du bâtiment, parcelle N° 1035 au lieu-dit Route de la Scierie 23 à Saicourt.

Le Fuet, le 16 janvier 2019

Secrétariat municipal



## Schelten

### Avis de construction

Requérants: Monsieur Hans-Peter Spahni, Rothlachen, 2827 Schelten et Monsieur Markus Roos, Lochhaus 18, 2827 Schelten.

Auteur du projet: ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

**Emplacement :** parcelles N<sup>os</sup> 26, 27 et 31, aux lieux-dits : « Untere Muolte, Lochhaus et Rothlachen », commune de La Scheulte.

**Projet :** mise au gabarit d'une route forestière existante (1502 mètres) et construction dans le prolongement Ouest d'une nouvelle piste forestière (590 mètres).

**Dimensions :** selon plans déposés.

**Construction :** selon plans déposés.

**Zone :** agricole.

**Dérogation :** art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 février 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Scheulte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 janvier 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Dissolution de la commission temporaire pour le chauffage à distance**

En date du 17 décembre 2018, le Conseil municipal a dissout la commission temporaire pour le chauffage à distance créée le 7 mars 2011, composée des membres suivants: M. Hans Rudolf Ischer, M<sup>me</sup> Fabienne Walther, M. Marc-André Mathys, M. Jean-Marie Koller et M. Jean-Paul Romy.

Conseil municipal

- a) du (de la) Président(e)
- b) du (de la) 1<sup>er</sup> Vice-Président(e)
- c) du (de la) 2<sup>e</sup> Vice-Président(e)
- d) de deux scrutateur(trice)s

4. Election des membres

- a) de la Commission de gestion et de surveillance
- b) de la Commission scolaire

5. Divers

Au nom du Conseil communal

**Avis de construction**

**Requérante :** Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier.

**Emplacement :** parcelle N<sup>o</sup> 986, aux lieux-dits : « Rue Principale/Gare », commune de Sorvilier.

**Projet :** installation d'un abri pour les voyageurs sur le quai de la gare et coupe d'un marronnier.

**Dimensions :** selon plans déposés.

**Construction :** selon plans déposés.

**Zone :** domaine ferroviaire.

**Dérogation :** art. 80 LR.

**Recensement architectural :** ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 février 2018 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 janvier 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Mairie**

Jacques-Henri Jufer, nouveau maire, sera présent, en principe, tous les jeudis après-midi à l'administration communale. Il se tient volontiers à disposition de la population pour répondre à des questions qui ne pourraient pas être répondues directement soit par les employés communaux, ou soit par les autres responsables de dicastère.

**Vice-Mairie 2019**

Lors de sa dernière séance, le conseil communal a nommé Stève Blaesi en qualité de Vice-Maire pour l'année 2019.

**Conseil communal - répartition des dicastères**

Lors de sa première séance de la législature, les élu(e)s au conseil communal se sont répartis les dicastères, mais de manière provisoire.

La répartition définitive aura lieu à l'issue de l'élection complémentaire du siège encore vacant à l'Exécutif.

Dicastères	Titulaire	Suppléant
Maire (finances), police locale et promotion économique	Jacques-Henri Jufer	Vice-Maire
Affaires sociales	Yann Minder (intérim)	Jacques-Henri Jufer
Ecoles, culture et sports	Yann Minder	André Rothenbühler
Services techniques et entretien des routes	Ismaël Mohni	Stève Blaesi
Eau potable et évacuation des eaux, forêts et pâturages	Stève Blaesi (Vice-Maire)	Nadine Graber
Aménagement du territoire et urbanisme, énergie et transports	André Rothenbühler	Ismaël Mohni
Infrastructures, bâtiments, sapeurs-pompiers et protection civile	Nadine Graber	Jacques-Henri Jufer

**Avis de construction**

**Requérants :** Madame et Monsieur Sandrine et Michaël Chevrolet, Plain Fin 19, 2716 Sornetan

**Auteur du projet :** Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan

**Propriétaire foncier :** Madame Chevrolet Catherine, Le Botat 27, 2735 Bévilard

**Projet :** démolition du bâtiment existant à la rue Les Vannes 10 sur parcelle N<sup>o</sup> 192, démolition des bâtiments existants à la rue Les Vannes 9 et 15, sur parcelle N<sup>o</sup> 1422 et construction d'une maison familiale avec garage annexe, pompe à chaleur extérieure, panneaux solaires sur toiture côté



**Seehof**

**Öffentliche Auflage des Vermessungswerkes Seehof Los 3**

Das Vermessungswerk der Gemeinde Seehof ist erneuert worden.

Der Plan für das Grundbuch und die weiteren zum Zwecke der Grundbuchführung erstellten Auszüge aus den Daten der amtlichen Vermessung liegen vom **14. Januar 2019 bis 13. Februar 2019** in der Gemeinde Seehof öffentlich auf. (Kantonales Geoinformationsgesetz, Artikel 38).

Wer in seinem schutzwürdigen Interesse betroffen ist, kann sich am Verfahren beteiligen, indem er während der Auflagefrist bei der Gemeinde schriftlich auf Fehler und Mängel der Vermessung aufmerksam macht. (KGeolG, Artikel 39).

**Am Dienstag 29. Januar 2019 von 19.00 Uhr bis 21.00 Uhr wird Herr Julien Brahier, Ingenieur-Geometer im Aufgelokal zur Auskunftserteilung anwesend sein.**

Nach Erledigung der Einwendungen wird das Vermessungswerk durch das Amt für Geoinformation des Kantons Bern genehmigt. Der Plan für das Grundbuch erlangt alsdann die Eigenschaft einer öffentlichen Urkunde gemäss Artikel 9 des Zivilgesetzbuches (Verordnung über die amtliche Vermessung VAV, Artikel 29).

Seehof, den 9. Januar 2019

Die Einwohnergemeinde Seehof



**Valbirse**

**Bureau de vote pour les votations du 10.02.2019**

**Président**  
Monsieur André Rothenbühler

**Secrétaires**  
Madame Laetitia Bätcher  
Madame Laurence Bratschi

**Membres**  
Madame Isabelle Häberli – 2735 Malleray  
Monsieur Sébastien Gelin – 2725 Malleray  
Madame Véronique Gerber – 2735 Malleray  
Madame Delphine Gasser – 2735 Bévilard  
Monsieur Eduardo Gonzalez – 2735 Bévilard  
Monsieur Leo Gertsch – 2735 Bévilard  
Monsieur Yannick Bernard – 2733 Pontenet  
Madame Joanne Hurter Zurbuchen – 2733 Pontenet

**Suppléants**  
Madame Mégane Gobat – 2735 Bévilard  
Monsieur Maël Grosjean – 2735 Bévilard  
Madame Mélina Gugel – 2735 Malleray

**Conseil général**

les élu(e)s au conseil général sont convoqués le : **lundi 28 janvier 2019 à 19h, à la salle communale de Malleray.**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance du Conseil général par le doyen d'âge (M. Enrico Bernasconi)
2. Appel
3. Election du Bureau du Conseil général pour l'année 2019



**Sorvilier**

Votations du 10.02.2019

**Bureau de vote**

Président: M. Jean-Claude Meyer

Secrétaire: M. Kenny Labate

Membres: M<sup>me</sup> Guilaine Mazzoni  
M. Nathan Quaranta

Suppléants: M. Frédéric Bregnard  
M<sup>me</sup> Nadine Hennmann

Conseil municipal

Sud-Ouest, à la rue Les Vannes 15, sur parcelle N° 1422, en zone H3 à Bévillard, commune de Valbirse  
*Genre de construction*: maçonnerie, charpente, isolation périphérique crépis blanc-cassé, toit à 2 pans, inclinaison 30° et tuiles anthracites

*Dérogation*: demande de dérogation à l'art. 19 al. 1 du règlement de construction de Bévillard pour le non-respect de la distance à la route communale Les Vannes

*Protection des eaux*: raccordement à la canalisation communale, en système séparatif, et à la STEP de Court

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans du 9 janvier au 8 février 2019. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'à cette date inclusivement.

## Avis de construction

**\*\* Modification de la demande de permis de construire publiée le 14 février 2018 \*\***

**«Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables»**

*Requérante*: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé-Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

*Emplacement*: parcelles N°s 162, 1165 et 1890 aux lieux-dits: «Route de Moron, Place de la Gare et La Ruai» (Malleray) et parcelle N° 324, au lieu-dit: «Rue Principale» (Bévillard), commune de Valbirse.  
*Projet*: installation de 3 conteneurs semi-enterrés pour le ramassage des déchets urbains et déplacement du conteneur sis à la Rue du Pont 10 de quelques mètres sur la route communale avec l'aménagement de potelets de sécurité.

**Modifications: suppression du conteneur semi-enterré sis à la Rue du Pont (parcelle N° 58 du ban de Malleray) et pose de deux nouveaux conteneurs semi-enterrés à la Rue Principale (parcelle N° 324 du ban de Bévillard).**

*Dimensions*: selon plans déposés.

*Construction*: selon plans déposés.

*Zones*: ZUP B, domaine ferroviaire, HA (Malleray) et C (Bévillard).

*Zone de protection*: périmètre de protection de l'aspect local (PPI).

*Dérogation*: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 février 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 janvier 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## informations pratiques



### Valbirse

Commune de Valbirse  
 Rue Aimé Charpilloz 2  
 2735 Bévillard

032 491 61 61  
 info@valbirse.ch  
 www.valbirse.ch

**Lun-Mar:** 10h - 12h et 14h - 17h  
**Mercredi:** 10h - 12h  
 après-midi fermé  
**Jeudi:** 10h - 12h et 14h - 18h  
**Vendredi:** 10h - 12h et 14h - 16h



### Sorvilier

Municipalité de Sorvilier  
 Rue Principale 18  
 2736 Sorvilier

032 492 18 29  
 www.sorvilier.ch

## Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	20	19	15.05.2019	mercredi	38	34	18.09.2019	mercredi
3	2	16.01.2019	mercredi	21	20	22.05.2019	mercredi	39	35	25.09.2019	mercredi
4	3	23.01.2019	mercredi	22	21	29.05.2019	mercredi	40	36	02.10.2019	mercredi
5	4	30.01.2019	mercredi	23	22	05.06.2019	mercredi	41	37	09.10.2019	mercredi
6	5	06.02.2019	mercredi	24	23	13.06.2019	JEUDI	42	38	16.10.2019	mercredi
7	6	13.02.2019	mercredi	25	24	19.06.2019	mercredi	43	39	23.10.2019	mercredi
8	7	20.02.2019	mercredi	26	25	26.06.2019	mercredi	44	40	30.10.2019	mercredi
9	8	27.02.2019	mercredi	27	26	03.07.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi
10	9	06.03.2019	mercredi	28	27	10.07.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi
11	10	13.03.2019	mercredi	29	28	17.07.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi
12	11	20.03.2019	mercredi	30		24.07.2019	SUPPRIME	48	44	27.11.2019	mercredi
13	12	27.03.2019	mercredi	31		31.07.2019	SUPPRIME	49	45	04.12.2019	mercredi
14	13	03.04.2019	mercredi	32		07.08.2019	SUPPRIME	50	46	11.12.2019	mercredi
15	14	10.04.2019	mercredi	33	29	14.08.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
16	15	17.04.2019	mercredi	34	30	21.08.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIME
17	16	25.04.2019	JEUDI	35	31	28.08.2019	mercredi				
18	17	01.05.2019	mercredi	36	32	04.09.2019	mercredi				
19	18	08.05.2019	mercredi	37	33	11.09.2019	mercredi				